



## participation au patrimoine

Par **diiity**, le **19/06/2011** à **18:16**

Bonjour,

Je possède une maison que j'ai acheté seul il y a 10 mois.  
Je vis avec une femme, et je me demande comment elle pourrait être pour moitié dans ce capital "maison" sachant que nous avons deux enfants chacun ?

merci

diiity

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **19:03**

il suffit qu'elle vous achète, au vrai prix, la moitié de la maison.

Mais bon, si vous avez acheté seul il y a 10 mois, c'est que soit vous n'étiez pas encore avec elle à l'époque (et c'est bien tot pour envisager ça et pensez à la séparation) soit qu'elle n'en avait pas les moyens (et ne doit toujours pas les avoir)

L'indivision en concubinage c'est l'enfer donc quand on n'est pas assez sur de son couple pour se marier, mieux vaut ne pas partager

***Ca , par contre , comme disait la mère Denis , c ' est ben vrrrai !***

Par **diiity**, le **19/06/2011** à **21:00**

Le fait de racheter la moitié est un peu bidon dans la mesure où est profitera quand même de l'argent du rachat qu'elle me donnera.

C'est surtout qu'elle est encore mariée et elle divorce à la rentrée.  
Et le pacs est ce que c'est une bonne chose pour cette situation?

diiity

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **21:14**

Mais vous devrez passer devant notaire, avec les frais afférents à toute vente et verser véritablement l'argent au notaire qui vous le remettra ensuite (donc il faudra bien le sortir)

[citation]C'est surtout qu'elle est encore mariée et elle divorce à la rentrée.

Et le pacs est ce que c'est une bonne chose pour cette situation? [/citation] tant qu'elle est mariée, non (c'est interdit), et le PACS est une fausse bonne idée (impression de protection uniquement) même après. Si vous pensez que votre relation a si peu d'avenir, évitez de perdre la moitié de votre maison.

Par **diiity**, le **19/06/2011** à **21:45**

pourquoi me dites vous: "Si vous pensez que votre relation a si peu d'avenir, évitez de perdre la moitié de votre maison."

je ne pense pas avoir parlé de cela ?

Par **Claralea**, le **19/06/2011** à **22:03**

Parce que vous parlez de concubinage ou de pacs mais pas de mariage qui suppose le desir de longévité du couple :)

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **22:37**

Voilà. On voit souvent cette situation contradictoire, de vouloir partager du patrimoine à long terme (avec des crédits sur 20 ans) et en même temps, refuser de s'engager à long terme.

Par **diiity**, le **19/06/2011** à **23:38**

wahou!!!

uste que je suis moi même divorcé et que je ne vois pas trop l'intéret d'un mariage, il y a tellement de couples non mariés qui s'engagent pour la vie, surtout à notre époque, j'ai 58ans

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **23:49**

Parce que le mariage inclut une communauté de vie, avec des éléments protecteurs pour les époux.

Si vous trouvez qu'un divorce c'est difficile, alors la séparation en concubinage avec des

biens en commun, là c'est l'enfer.

Un simple exemple : le logement est commun.

- couple marié qui divorce : le juge va, en cas de conflit, déterminer qui va avoir le droit de rester dans le logement (et éventuellement qui va payer le pret)

- couple non marié qui se sépare : aucun juge, aucun des deux ne peut contraindre l'autre à partir (et quand on paye un pret, difficile souvent, voire impossible, d'avoir les moyens de partir pour payer une location), super de devoir cohabiter ainsi (sans compter le nouveau concubin de l'autre qui s'installe carrément dans la maison)

Autre exemple : OK vous mettez la maison aux deux noms et vous faites la bêtise de la répartition des dépenses et non du partage (toi tu payes ci, moi je paye ça). Ainsi, l'un va payer le pret, l'autre les dépenses du quotidien. Séparation et hop, celui qui a payé le pret va en justice soit pour avoir plus sur la maison, soit pour se faire rembourser la moitié des échéances payées sur le pret commun (par contre, l'autre n'aura que ses yeux pour pleurer, et ne pourra pas se faire rembourser la moitié de ce qu'il payait au quotidien)

Dans le cadre du mariage, la communauté de vie gomme tout ça.

et des comme ça, on peut en trouver pas mal. Et à votre décès, ce sont vos enfants qui devront se dépatouiller de tout ça, quelquefois avec des années de procès avec la concubine (qui elle, dans d'autres cas, se retrouve à la rue sans un sou)

Bref, mariez-vous, ou pas d'achat en commun. Le mariage n'est pas affaire d'amour entre deux personnes, mais d'argent (et éventuellement d'amour ... de l'argent)

Par **diiity**, le **20/06/2011** à **07:38**

alors vous, vous êtes pessimiste.

j'ai été marié 35 ans, et divorcé en 3 mois, le mariage n'est pas plus gage de longévité que le pacs ou le concubinage.

Pour ce qui est du partage des factures, un compte commun à alimenter et chacun son compte perso rend les choses plus facile, et un pacs bien sur.

Pour ce qui est du bien immobilier, il est évident que le passage chez le notaire devrait rendre les choses claires et nettes, je pense.

J'ai autour de moi des gens qui ont acheté et qui ne sont même pas pacsés.

Qu'avez vous contre le pacs ?